



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Ice Guard Plus (4209-07)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Traitement des eaux
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	<p>Ce produit est un objet manufacturé et est exonéré.</p> <p>Selon les définitions de l'OSHA : 1910,1200 (c). Article signifie un article manufacturé autre qu'un liquide ou de particules: (i) qui se forme à une forme spécifique ou de conception pendant la fabrication ; (ii) qui a utilisation finale ou les fonctions dépendantes en tout ou en partie, de sa forme ou de la conception au cours de l'utilisation finale ; et (iii) qui dans des conditions normales d'utilisation ne dégage pas plus de très petites quantités, par exemple, minute ou trace des quantités de substances chimiques dangereuses (comme déterminé selon l'alinéa (d) du présent article) et ne pose pas un risque de danger ou de la santé physique aux employés.</p> <p>Conformément à la Loi sur les produits dangereux: Un article fabriqué selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits.</p>

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Oxyde d'aluminium		1344-28-1	80-100*
Cuivre		7440-50-8	1-5*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Argent		7440-22-4	0.1-1*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition *CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de cuivre. Oxydes d'aluminium.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
--	--

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.1 mg/m3	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	MPT	10 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	LECT	0.03 mg/m3	
	MPT	0.01 mg/m3	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.1 mg/m3	Poussière et émanations.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.1 mg/m3	Poussière et émanations.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m3	Poussière et émanations.
		0.2 mg/m3	Fumées.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.1 mg/m3	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	MPT	10 mg/m3	Poussières totales.

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
		50 mppcf	Poussières totales.
		15 mppcf	Fraction respirable.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	PEL	0.01 mg/m3	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	PEL	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.1 mg/m3	Fumées.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	PEL	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.1 mg/m3	Poussière et émanations.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m ³ 0.2 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumées.
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	MPT	1 mg/m ³	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (CAS 7440-22-4)	MPT	0.01 mg/m ³	Poussière.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	MPT	1 mg/m ³ 0.1 mg/m ³	Poussière et brouillard. Fumées.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau**Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Blanc Vert
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	7
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	3000 °C (5432 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur extrême
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de cuivre. Oxydes d'aluminium.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Argent (CAS 7440-22-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	cobaye	> 348 mg/kg, 24 heures
	Rat	> 2000 mg/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/L, 4 heures
		750 µg/m3, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg 3702 mg/kg 2000 mg/kg
	souris	> 5000 mg/kg
Cuivre (CAS 7440-50-8)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.1 mg/l/4h, ECHA > 5.1 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 2500 mg/kg 482 mg/kg, ECHA, Rat femelle 481 mg/kg, ECHA, Rat mâle
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 10 mg/L, 4 heures, ECHA > 2.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 0.9 mg/L, 4 heures 7.6 mg/L, 1 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 15900 mg/kg, 14 Jours, ECHA > 10000 mg/kg, Sigma Aldrich > 2000 mg/kg, ECHA 5000 mg/kg, EMD Millipore
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants

Argent (CAS 7440-22-4)

Crustacés

CE50

Espèces

Daphnia

Résultats d'épreuves

0 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson

CL50

Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)

0.002 - 0.003 mg/L, 96 heures

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Algues

IC50

Algues

0.048 mg/L, 72 heures

Crustacés

CE50

Daphnia

0.03 mg/L, 48 heures

Aquatique

Crustacés

CE50

Puce d'eau (daphnia magna)

0.036 mg/L, 48 heures

Poisson

CL50

Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)

0.032 - 0.054 mg/L, 96 heures

Persistence et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.	
Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée		
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	Inscrit.	
Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée		
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	Inscrit.	
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)		
Non inscrit.		
Gaz à effet de serre		
Non inscrit.		
Règlements sur les précurseurs		
Non réglementé.		
SIMDUT 2015 exemptions	Ce produit est un objet manufacturé et est exonéré.	
Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit n'est pas qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les produits chimiques sont inclus dans l'inventaire du TSCA.	
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.	
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):		
Argent (CAS 7440-22-4)	Inscrit.	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.	
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)		
Non inscrit.		
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)		
Catégories de danger	Danger immédiat - Non Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non	
SARA 302 Substance très dangereuse	Non	
SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non	
SARA 313 (déclaration au TRI)		
Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	80-100*
Cuivre	7440-50-8	1-5*
Autres règlements fédéraux		
Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)		
Non réglementé.		
Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)		
Non réglementé.		
États-Unis - Réglementation des états		
US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance		
Argent (CAS 7440-22-4)	Inscrit.	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.	
Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)	Inscrit.	
US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance		
Argent (CAS 7440-22-4)		
Cuivre (CAS 7440-50-8)		
US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance		
Argent (CAS 7440-22-4)	Inscrit.	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.	
US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number		
Argent (CAS 7440-22-4)		
Cuivre (CAS 7440-50-8)		

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Argent (CAS 7440-22-4) Inscrit.
 Cuivre (CAS 7440-50-8) Inscrit.
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Argent (CAS 7440-22-4)
 Cuivre (CAS 7440-50-8)
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Argent (CAS 7440-22-4) Inscrit.
 Cuivre (CAS 7440-50-8) Inscrit.
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Argent (CAS 7440-22-4)
 Cuivre (CAS 7440-50-8)
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Argent (CAS 7440-22-4)
 Cuivre (CAS 7440-50-8)
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Argent (CAS 7440-22-4)
 Cuivre (CAS 7440-50-8)
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Argent (CAS 7440-22-4)
 Cuivre (CAS 7440-50-8)
 Oxyde d'aluminium (CAS 1344-28-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage de mise en garde en vertu du règlement de la Proposition 65 de Californie.

Inventaires

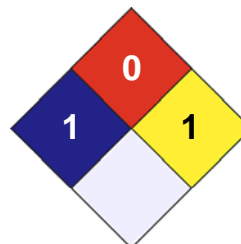
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

06-Mai-2022

Version n°

01

Date en vigueur

06-Mai-2022

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.